

Explosifs dans un lycée de Rouen : deux ados jugés

L'affaire remonte à octobre. À l'époque, le proviseur du lycée Colbert à Petit-Quevilly (Seine-Maritime) avait signalé qu'un lycéen mineur avait été pris avec une bouteille en plastique contenant un produit chimique dans son sac. L'adolescent de 17 ans avait été placé en garde à vue ainsi qu'un camarade de lycée du même âge.

Les deux mineurs avaient reconnu avoir introduit à l'intérieur de l'établissement des bouteilles en plastique avec de l'acide chlorhydrique acheté en magasin pour provoquer des explosions selon un procédé qu'ils avaient vu sur les réseaux sociaux.

Placés sous contrôle judiciaire depuis, ils ont été jugés jeudi 11 janvier et le verdict du tribunal pour enfants est attendu pour le 1^{er} février.